

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un juillet, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, GIRAUD, LAVERT, VINCENT, MM. SENDRA, VALLO

Absent excusé : Loïc CHEVALIER

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 13 juillet 2023

2023-32/ OBJET : Adoption d'un règlement pour le cimetière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-7 et suivants, L.2223-1 et suivants, R.2213-39, R.2223-1 et suivants, R.2323-23-1 et suivants,

Vu le Code Civil et notamment les articles 78 et suivants,

Vu la loi n°93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire et les décrets s'y rapportant

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire et les décrets s'y rapportant

Vu la délibération du Conseil en date du 21 juillet 2023 approuvant les tarifs communaux des concessions, des cases de columbarium et des cavurnes

Considérant qu'il a été constaté une absence de règlement du cimetière

Considérant qu'il y a lieu de se mettre en conformité en approuvant un texte relatif au fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement des funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le règlement ci-annexé.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération

- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT

Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20230721-2023-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2023

